



ID: 015-200001337-20231113-D202315-BF



SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

DECISION DE LA PRESIDENTE N°2023-15 PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

OBJET: Mission d'appui du CEREMA Centre Est pour la mise à jour de l'Observatoire du Bâti Vacant sur le territoire du SCOT Est Cantal

La Présidente du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10;

Vu la délibération n°2020-43 en date du 12 novembre 2020, du Comité Syndical du SYTEC, portant délégation d'attributions du Comité Syndical à Madame la Présidente du SYTEC ;

Vu la délibération n°2021-53 en date du 4 octobre 2021, du Comité Syndical du SYTEC, relative à une demande de subvention de l'ANAH dans le cadre de l'AMI logements vacants.

DECIDE

Article 1

Dans le cadre du Plan national de lutte contre le logement vacant et de mise en place de l'Observatoire du Bâti Vacant, le SYTEC entend confier une mission d'appui au CEREMA Centre Est, Cité des mobilités - 25 avenue François Mitterrand - CS 92 803 - 69674 BRON Cedex.

Article 2

La mission du CEREMA a pour objet l'hébergement de l'outil de visualisation de l'Observatoire du Bâti Vacant sur le territoire du SCOT Est Cantal, établi en 2022, l'appui à la mise à jour des données et l'aide à la prise en main de cet outil.

Article 3

Le montant de la mission confiée au CEREMA Centre Est s'élève à 4 000,00 € HT, soit 4 800,00 € TTC.

Article 4

La dépense est imputée en dépenses d'investissement à l'article 2031, au Budget Annexe SCOT Ingénierie.

Article 5

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le



ID: 015-200001337-20231113-D202315-BF

Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour et fera l'objet d'un affichage au siège du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal.

Fait à Saint-Flour, le 13 novembre 2023

La Presidente

Céline CHARRIAUD